

À mots découverts

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme *travel retail* Commerce de passage

Journal officiel du 7 juin 2007

L'industrie du voyage a entraîné le développement d'une forme particulière de commerce qui se traduit par l'implantation de boutiques dans les lieux de passage ou de concentration des voyageurs : aéroports, gares...

Simultanément et de façon similaire, on assiste à la multiplication des points de vente situés sur le trajet quotidien des citadins, entre travail et domicile.

Bien qu'on puisse envisager des désignations variées telles *commerce de transit*, *d'itinéraire* ou *de trajet*, cette forme de commerce de détail, que l'anglais nomme *travel retail*, peut être dans tous les cas désignée en français par le terme **commerce de passage**.

Pour ce qui est des points de vente eux-mêmes, il est possible de recourir, suivant les types de commerce et leur lieu d'im-

plantation, à des formules variées telles que *magasin*, *boutique*, *kiosque*, *borne... de gare*, *d'aéroport*, *de bord*, *d'escale*, *de station-service*, *de métro...*

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande donc de désigner chaque point de vente par le terme le mieux approprié, en fonction de sa configuration et de son emplacement, et surtout de recourir au terme **commerce de passage** en lieu et place de *travel retail*.

... sans oublier, bien sûr, **boutique hors taxes**

au lieu de *duty-free shop*

Publié en 1989 ; Journal officiel du 22 septembre 2000

~~~~~

**Pourquoi ne pas le dire en français ?**  
**opérateur, -trice (de marché)**

au lieu de *trader*

Personne qui réalise, pour le compte de l'établissement qu'elle représente ou pour le compte d'un tiers, des opérations de couverture, de placement ou de spéculation sur les marchés financiers.

Journal officiel du 28 décembre 2006

Vous cherchez à le dire en français ?

Le réflexe

FranceTerme

Consultez le site du ministère de la Culture et de la Communication

[www.FranceTerme.culture.fr](http://www.FranceTerme.culture.fr)



Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
6 rue des Pyramides, 75001 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00, Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76  
Courriel : [dgfff@culture.gouv.fr](mailto:dgfff@culture.gouv.fr)  
Internet : [www.dgff.culture.gouv.fr](http://www.dgff.culture.gouv.fr)  
ISSN imprimé : 1961-9790 - ISSN en ligne : 1961-9804

Janvier 2012

Vous pouvez le dire en français

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Faire des affaires, en français



Vous  
pouvez  
le dire en  
français

La mode est aux mots venus d'ailleurs, parfois difficiles à comprendre, à prononcer ou à écrire, pour la plupart des gens. Pourtant, le plus souvent, les mots équivalents existent en français.

En effet, pour désigner les réalités nouvelles qui se créent constamment, des termes français sont recommandés par des spécialistes et publiés avec leur définition au *Journal officiel* de la République française. Il est vrai que ces termes appartiennent au vocabulaire technique ou scientifique ; mais science et technique sont entrées dans notre univers quotidien.

Ces nouveaux termes français sont encore peu répandus. Plus nombreux nous serons à les employer, plus facilement ils entreront dans l'usage, plus vite ils deviendront familiers et sembleront avoir toujours existé.

### Le français aussi est une langue moderne

Les termes présentés ici sont recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie. Ils sont publiés au *Journal officiel* et doivent être obligatoirement employés par les services de l'État en lieu et place de termes étrangers.

Tous les termes publiés se trouvent sur le site [www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr).



Vous  
dites  
déjà

**accord**  
au lieu de *deal*

*Journal officiel* du 28 juillet 2001

**centre d'affaires**  
au lieu de *business center*

*Journal officiel* du 12 mai 2000

**chaîne logistique**  
au lieu de *supply chain*

Ensemble des processus nécessaires pour fournir des produits ou des services.

*Journal officiel* du 14 mai 2005

**clientèle cible** ou **marché cible**  
au lieu de *target market*

*Journal officiel* du 18 mars 2011

**coentreprise**  
au lieu de *joint venture*  
Projet économique élaboré par une association d'entreprises constituée selon

des modalités diverses et permettant en général de bénéficier des synergies des entreprises associées.

Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

**cœur de marque**  
au lieu de *core brand*  
Marque commerciale essentielle pour l'activité et l'image d'une entreprise.

*Journal officiel* du 26 mars 2004

**commerce équitable**  
au lieu de *fair trade*  
Commerce international assurant une juste rémunération des producteurs, notamment dans les pays en développement.

*Journal officiel* du 19 janvier 2010

**mécénat**  
au lieu de *sponsoring* ou *sponsorship*  
Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

**pôle de compétitivité**  
au lieu de *competitiveness cluster*  
Regroupement d'entreprises, de centres de recherche et d'établissements de formation, qui travaillent ensemble pour favoriser l'émergence de produits, procédés ou services novateurs.

*Journal officiel* du 19 mai 2009



Vous  
pouvez dire  
aussi

**bouche à oreille électronique**  
au lieu de *viral marketing*

*Journal officiel* du 12 juin 2007

**chasseur, -euse de tendance**  
au lieu de *trend scout*  
Spécialiste qui tente de prévoir l'évolution des demandes du public.

*Journal officiel* du 18 mars 2011

**extension de marque**  
au lieu de *brand extension*  
Technique consistant à appliquer à un nouveau produit un nom de marque connu.

*Journal officiel* du 30 janvier 2005

**fonds d'amorçage** ou **capital d'amorçage**  
au lieu de *seed money*

Fonds alloués au lancement d'un projet, permettant la prospection de marchés et le développement de produits ou services.

*Journal officiel* du 18 mars 2011

**nommage** ou **dénomination**  
au lieu de *naming*  
Recherche et attribution d'un nom, généralement effectuées par des professionnels.

*Journal officiel* du 19 novembre 2008

**option de sortie**  
au lieu de *opting-out*  
Possibilité de se soustraire sous certaines conditions à une ou plusieurs clauses d'une convention.

Publié en 1994 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

**plan d'affaires** ou **de développement**  
au lieu de *business plan*

*Journal officiel* du 14 août 1998

**services partagés**  
au lieu de *shared services*  
Gestion en commun des services nécessaires à plusieurs sociétés ou divisions d'un même groupe.

*Journal officiel* du 26 octobre 2006

**stratégie de groupe**  
au lieu de *corporate strategy*

*Journal officiel* du 12 mai 2000